



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM TARGET 2027

Code LEI : 969500INLY35TUFW7Z56

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

| | |
|----------------------------|----|
| Orientation des placements | 2 |
| Politique d'investissement | 11 |
| Déontologie | 14 |

COMPTES ANNUELS 18

| |
|--------------|
| Bilan Actif |
| Bilan Passif |
| Hors Bilan |

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

| |
|--|
| Règles et méthodes comptables |
| Evolution de l'actif net |
| Complément d'information 1 |
| Complément d'information 2 |
| Ventilation par nature des créances et dettes |
| Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument |
| Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan |
| Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle |
| Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation |
| Affectation des sommes distribuables |
| Résultats et autres éléments |
| Inventaire |

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OPCVM d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

MAM TARGET 2027 a pour objectif, sur sa durée de placement recommandée, d'obtenir la performance d'un portefeuille constitué de titres de créance d'émetteurs du marché du crédit en euros, financiers et non-financiers, notamment par une exposition sur des titres à haut rendement de maturité maximale décembre 2028.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'OPCVM n'a pas d'indice de référence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La stratégie mise en œuvre vise à créer un portefeuille « Buy and Hold » géré de manière discrétionnaire, fondé sur la réalisation d'hypothèses de marchés arrêtées par la société de gestion, et à travers une sélection de titres d'échéance au plus 12 mois après le 31 décembre 2027. Ces titres sont majoritairement des titres de dette à haut rendement (titres spéculatifs dits « high yield »).

Le fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 en sélectionnant des émissions permettant de maximiser le couple rendement/risque du portefeuille.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le fonds exclut de son portefeuille les sociétés exerçant des activités liées au charbon (exclusion des activités directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon).

Concernant les critères extra-financiers :

- Le taux d'analyse du portefeuille sera supérieur à 90% de l'actif net pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés et supérieur à 75% de l'actif net pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents »
- Le portefeuille du fonds fera l'objet d'une note ESG, calculée en interne, à partir de données extra-financières de notre fournisseur Sustainalytics. Cette note est la moyenne des notes ESG Risk Rating de Sustainalytics des émetteurs du portefeuille, évaluées sur une échelle de 0 à 100 sur leurs pratiques en RSE. Plus le score est proche de 0, plus l'émetteur affiche de bonnes pratiques RSE.

La notation moyenne du portefeuille de portage à l'issue de la phase de constitution sera au minimum de B-. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La stratégie ne se limite pas au portage des obligations. La société pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas de risque d'augmentation de la probabilité de défaut à terme d'un émetteur en portefeuille.

Des ajustements à l'achat ou à la vente sont également possibles afin d'adapter le portefeuille à l'évolution de l'actif (souscriptions/rachats), à la vie des titres (OST, remboursement anticipé, modifications de perspectives sur un titre...).

La maturité du portefeuille sera évaluée en fonction de la maturité effective et des dates de remboursement anticipées des titres.

Les titres d'échéance inférieure à fin 2027 pourront être réinvestis en titres obligataires ou monétaires.

Les titres dont l'échéance est supérieure au 31 décembre 2027 seront vendus à cette date.

Le portefeuille sera majoritairement investi en titres de catégorie « titres spéculatifs » dits « High Yield » pour lesquels le risque de défaillance de l'émetteur est plus important.

La société de gestion privilégie une période de constitution du fonds (6 mois suivant la création du fonds) pour permettre un investissement au fil de l'eau des souscriptions.

La société de gestion privilégiera des ventes au fil de l'eau lors de la dernière année d'existence du fonds (2027).

Plusieurs étapes régissent la construction et le suivi de nos portefeuilles obligataires.

Etape 1 : Analyse du marché obligataire à travers l'environnement économique (Analyse « Top-Down ») :

Partant du scénario global déterminé par l'équipe de gestion, les gérants obligataires s'attachent à mettre en place à travers un suivi plus particulier des indicateurs taux, une poche taux optimale, selon leur analyse.

- Etude des grandes tendances économiques impactant le marché des taux
- Analyse et détermination du cycle économique
- Suivi des indicateurs de taux : taux directeurs, taux longs, taux réels

Etape 2 : Construction du portefeuille – choix des titres (Analyse « Bottom-Up »):

- Etude des grandes tendances économiques impactant le marché des taux
- Analyse de la courbe des taux et analyse relative des classes d'actifs (évaluation de leur potentiel en fonction de notre scénario)
- Analyse des évolutions réglementaires
- Détermination de notre allocation par type de classe d'actifs : Positionnement Crédit
- Analyses Crédit internes et externes : modèles internes / notes de brokers / analyses des agences de notation / ...
- Analyse de la nature des différents instruments (rangs de séniorité, de sécurisation...) et analyse de l'actionnariat
- Analyse des cours : évaluation de la base CDS / comparaisons sectorielles
- Suivi des indicateurs de performance et de risque
- Choix des titres en portefeuille

Dans le cas de notre portefeuille « buy & hold » géré de manière discrétionnaire, l'accent est mis sur l'étape 2 de choix et de suivi des titres.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. Elle met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20% de l'actif net. S'agissant des investissements dans les pays émergents, les zones géographiques correspondent aux zones géographiques suivantes : Amérique centrale et du Sud ; Afrique, Europe de l'est, Russie ; Moyen Orient, Asie et Océanie (hors Japon, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande et Australie).

| | |
|---|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré | Entre 0 et 5 |
| Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi | Euro |
| Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé | Pays OCDE : 0%-100% Pays hors OCDE dont émergents : 0%-20% |
| Niveau de risque de change supporté par le FCP | Néant |

La sélection des instruments financiers n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance (« critères ESG »).
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (y compris actions issues de la conversion des obligations convertibles).

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : Le Fonds investit jusqu'à 100% de son actif net en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.

Les produits de taux concerneront majoritairement et ce jusqu'à 100 % de l'actif net, des titres non notés et des titres à caractères spéculatifs notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés constitueront le reste de l'actif.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.

La sensibilité globale du portefeuille obligataire sera comprise dans une fourchette de 0 à 5.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le fonds n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.

Les obligations convertibles seront limitées à 20% de l'actif net.

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et

Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, ne dépassera pas 10% de l'actif net.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques taux sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés ;
- ◆ Organisés ;
- ◇ De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◇ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◇ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres natures (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◇ Couverture du risque actions ;
- ◇ Couverture du risque de change ;
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ; taux ;
- ◇ Autre stratégie.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : Le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les obligations convertibles ou échangeables resteront dans la limite de 20% de l'actif net

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- **Liquidité** : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- **Cessibilité** : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- **Evaluation** : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- **Interdiction de réutilisation** : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- **Corrélation** : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- **Diversification** : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- **Conservation** : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux augmentent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque sur titres subordonnés :

L'OPC peut être exposé sur des titres subordonnés. Ces titres exposent les détenteurs à une perte totale ou partielle de leurs investissements à la suite d'une situation spéciale sur l'émetteur. Il pourra notamment être appliqué de façon arbitraire une décote sur le nominal du titre par une autorité de tutelle. Ces titres exposent également leurs détenteurs à des fluctuations potentiellement importantes de cours en cas de situation d'insuffisance de fonds propres ou de difficultés de l'émetteur.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les investissements sur des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être

négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de dilution et de Swing Pricing : Le coût réel lié à l'achat ou la vente des titres en portefeuille peut être différent de leur valeur comptable lors de la valorisation de l'OPC. Cette différence peut découler des coûts de transactions, et des autres coûts (telles que les taxes applicables à l'OPC) et/ou de l'éventuel écart entre les cours acheteur et vendeur des titres sous-jacents. Ces coûts de dilution peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur globale de l'OPC et par conséquent la Valeur Liquidative pourra être ajustée afin d'éviter de désavantager les porteurs existants. L'ajustement sera plus ou moins important en fonction de facteurs tels que le volume de transactions, les prix d'achat ou de vente des titres sous-jacents et la méthode de valorisation adoptée pour calculer la valeur de ces titres sous-jacents de l'OPC.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif :

- **Risque action :** le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des

résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

L'investissement doit être considéré jusqu'à l'horizon de décembre 2027.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit.

2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année qui s'achève restera inédite dans l'histoire des marchés financiers à plusieurs égards.

En effet, la sortie de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et surtout une inflation qui retrouve des niveaux des années 80 a poussé les Banques Centrales à procéder aux plus forts resserrements monétaires de ces quarante dernières années. Les Institutions monétaires ont fait de la lutte contre l'inflation leur priorité, quel qu'en soit l'impact sur la croissance économique,

De même, l'année 2022 s'est avérée particulièrement complexe sur les marchés financiers avec une conjonction de facteurs défavorables tant pour les actions que pour les obligations. Rares sont les années durant lesquelles ces classes d'actifs affichent toutes deux des performances négatives. L'année aura été notamment marquée par une crise obligataire d'ampleur : le taux 10 ans français clôture à 3,12%, soit une hausse de 292 bps sur douze mois, retrouvant les niveaux de 2011.

Les obligations gouvernementales libellées en euro ont largement sous-performé (-18,22% pour l'indice ICE BofA Euro Government Index), les autres classes d'actifs obligataires connaissent également des évolutions fortement négatives : -13,94% pour l'Investment Grade (indice ICE BofA Euro Corporate Index) et -11,47% pour le High Yield (indice ICE BofA Euro High Yield Index).

Les indices actions mondiaux s'affichent également dans le rouge : la zone Euro a toutefois mieux résisté que les autres zones : -12,31% pour l'EURO STOXX Return Index.

Sans nul doute, la thématique des pressions inflationnistes sur l'économie mondiale persistera en 2023. Les récentes données outre-Atlantique laissent toutefois entrevoir la possibilité d'une inflexion prochaine en zone euro, mais le degré de décélération de la hausse des prix demeure très incertain. La trajectoire de l'inflation poussera la BCE à conserver, en début d'année, un discours très restrictif avec la poursuite de son resserrement monétaire.

Entre durcissement des conditions monétaires et dégradation progressive des indicateurs macroéconomiques, se pose désormais la question de l'ampleur du ralentissement économique en 2023. Parmi tous les risques qui pèsent sur l'économie mondiale, l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les entreprises et sur la consommation des ménages devrait continuer de peser l'an prochain. Au premier semestre 2023 et dans la continuité des prochaines hausses de taux de la BCE, les taux souverains en zone euro seront toujours sous pression, à l'image du mouvement enregistré en décembre 2022. Il nous semble néanmoins probable que l'essentiel du mouvement de hausse des taux sur les obligations d'État ait désormais été réalisé. Ceux-ci devraient désormais évoluer dans une fourchette assez élevée dont l'évolution dans la 2nde partie de l'année sera plus incertaine, fonction à la fois du recul de l'inflation et de l'ampleur de la récession.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds a progressivement déployé sa stratégie de gestion sur les obligations du marché du crédit en Euro, principalement à haut rendement. Le portefeuille est constitué en fin d'année de près de 100 émetteurs avec une notation moyenne B+.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Nous sommes positifs sur l'obligataire en 2023 afin de bénéficier de ce nouveau régime de taux d'intérêt et de rendements désormais au plus haut de la décennie.

Le retour à des rendements largement positifs et le positionnement dans le cycle permettent d'anticiper des performances favorables de la classe d'actifs à moyen terme.

Nous favorisons notamment :

- L'Investment Grade qui offre des rendements les plus élevés de la décennie suite à la tension des taux et l'écartement des spreads
- Le High Yield nécessite désormais une approche très sélective en considérant le meilleur couple fondamentaux / valorisation. Nous privilégions les émetteurs de notation BB qui disposent de marges élevées et qui parviennent à préserver leur rentabilité
- Nous favorisons les secteurs peu cycliques (télécoms) et restons sélectifs sur le secteur immobilier
- Nous privilégions les obligations souveraines d'états cœur notamment indexées sur l'inflation et restons à l'écart des pays émergents.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Le fonds réalise sur son exercice, soit du 18/07/2022 au 30/12/2022 (depuis sa création), une performance de :

| | | |
|------------|---------|--------|
| MAM TARGET | C cap | +1.41% |
| MAM TARGET | I cap | +1.68% |
| MAM TARGET | IG cap* | -1.09% |

* du 10/08/2022 au 30/12/2022 (depuis sa création).

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

| Titres | ISIN | Somme des Acquisitions | Somme des Cessions |
|---------------------|--------------|------------------------|--------------------|
| CATA PH 2.375 03-28 | XS2125168729 | 1626301,51 | 1640826,39 |
| LORC TE 4.0 09-27 | XS2240463674 | 1979584,22 | |
| DUFR ON 2.0 02-27 | XS2079388828 | 1948767,44 | |
| VOLV CA 4.25 05-28 | XS2486825669 | 1579061,04 | 282126,33 |
| SFR GRO 5.875 02-27 | XS1859337419 | 1802603,42 | |
| DEUT LU 2.875 05-27 | XS2408458730 | 1780692,15 | |
| PANT BF 4.375 05-26 | XS1964638107 | 845768,33 | 858331,39 |
| COTY 4.75 04-26 | XS1801788305 | 815222,36 | 854055,55 |
| LOTT 9.75 09-27 | XS2536848448 | 1632816,49 | |
| VERT MI 4.375 07-27 | XS2199597456 | 1569312,01 | |

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Création du fonds (18/07/2022)
- Création d'une part IG pour LFPI (28/07/2022, démarrage 10/08/2022)
- Passage en article 8 avec intégration de communication réduite
- Mise à jour SRRI (de 3 à 4)

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG ainsi que des informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management sont disponible sur le site internet <https://meeschaert-am.com> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujetti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site <https://meeschaert-am.com>. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 41 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Éléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ; Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM TARGET 2027

Identifiant d'entité juridique : 969500INLY35TUFW7Z56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 15,56% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille

Intensité carbone à fin 2022 : 227 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022 : 0.78 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces 2 indicateurs ne faisaient pas l'objet d'une mesure lors des périodes précédentes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|--------------------------------|------------|-----------|
| Lorca Telecom Bondco Sau 4.0% 18-09-27 | Communication | 2.42 | Espagne |
| Dufry One Bv 2.0% 15-02-27 | Consommation discrétionnaire | 2.20 | Pays Bas |
| Deutsche Lufthansa AG 2.875% 16-05-27 | Industrie | 2.06 | Allemagne |
| SFR Group 5.875% 01-02-27 | Télécommunications | 1.99 | France |
| Lottomatica 9.75% 30-03-27 | Consommation discrétionnaire | 1.88 | Italie |
| Vertical Mid 4.375% 15-07-27 | Industrie | 1.82 | Allemagne |
| Verisure Holding AB 9.25% 15-10-27 | Consommation non cyclique | 1.77 | Suède |
| ZF Finance 2.75% 25-05-27 EMTN | Biens de consommation cyclique | 1.72 | Allemagne |

Nidda Healthcare Holding AG 7.5% 21-08-26
 Eircom Finance 2.625% 15-02-27

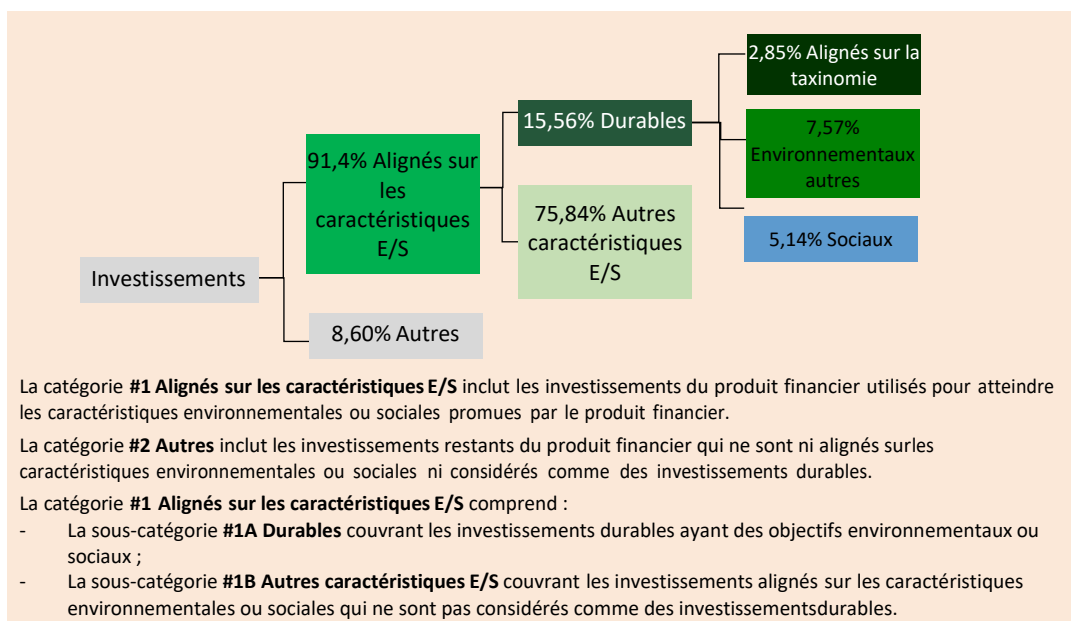
| | | | |
|-----------------------|-----|------|-----------|
| Consommation cyclique | non | 1.71 | Allemagne |
| Communication | | 1.69 | Irlande |



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| | |
|------------------------|-------|
| Automotive | 8,54% |
| Banking | 1,13% |
| Basic Industry | 4,29% |
| Capital Goods | 0,91% |
| Consumer Discretionary | 8,45% |
| Consumer Goods | 0,90% |
| Consumer Staples | 1,62% |
| Financial Services | 1,99% |
| Financials | 6,53% |
| Healthcare | 6,33% |
| Industrials | 5,09% |
| Leisure | 8,54% |
| Materials | 2,18% |
| Media | 2,21% |

| | |
|----------------------------|--------|
| Other | 11,80% |
| Real Estate | 4,68% |
| Retail | 6,43% |
| Services | 7,21% |
| Technology & Electronics | 0,33% |
| Telecommunication Services | 2,30% |
| Telecommunications | 3,48% |
| Transportation | 5,08% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

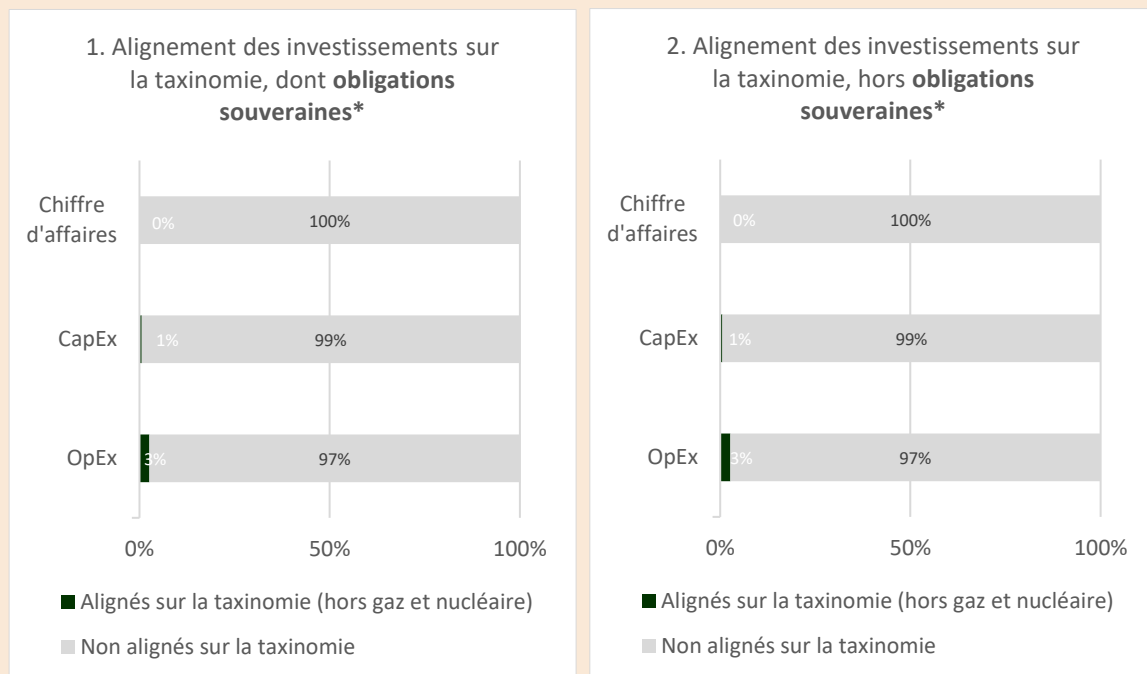
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 32,68% des investissements

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 0.24 %; transitoires 0.00%

Capex : habilitantes 0.00%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.00%; transitoires 0.00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 0.24 %; transitoires 0.00%

Capex : habilitantes 0.00%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0.00%; transitoires 0.00%

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Nous n'avons pas effectué de reporting précédemment.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 72,64% pour le fonds à fin 2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

5,14 % des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 33,03% du total des investissements durables du FCP.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

8,60% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture. Cette poche ne peut excéder 10%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM TARGET 2027

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM TARGET 2027
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale MAM TARGET 2027 relatifs à l'exercice de 5 mois et 12 jours clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 18/07/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers d'émetteurs de pays émergents :

Les titres financiers d'émetteurs de pays émergents du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont évalués à partir de cours cotés sur des places financières émergentes, dont les conditions de fonctionnement peuvent être spécifiques. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours de valorisation avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.17 17:58:03 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 |
|--|----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 88 290 631,62 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 88 290 631,62 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 88 290 631,62 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 0,00 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 0,00 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 |
| CRÉANCES | 0,00 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 |
| Autres | 0,00 |
| COMPTES FINANCIERS | 4 009 474,82 |
| Liquidités | 4 009 474,82 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 92 300 106,44 |

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 |
|---|----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | |
| Capital | 89 233 395,31 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 184 622,09 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 984 664,07 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 90 402 681,47 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 |
| Instrument financiers à terme | 0,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 |
| DETTES | 1 897 424,97 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 |
| Autres | 1 897 424,97 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 92 300 106,44 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 |
|---|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | 0,00 |
| Autres engagements | 0,00 |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 |
|---|-------------------|
| Produits sur opérations financières | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 2 946,01 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 687 668,51 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 |
| TOTAL (1) | 690 614,52 |
| Charges sur opérations financières | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 716,81 |
| Autres charges financières | 0,00 |
| TOTAL (2) | 716,81 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 689 897,71 |
| Autres produits (3) | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 164 097,92 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 525 799,79 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | 458 864,28 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 984 664,07 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 5 mois et 12 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014009BL0 - Part MAM TARGET 2027 PART I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC* de l'actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management

FR0014009BP1 - Part MAM TARGET 2027 PART C : Taux de frais maximum de 1,15% TTC* de l'actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)

FR001400C601 - Part MAM TARGET 2027 PART IG : Taux de frais maximum de 0,25% TTC* de l'actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxe.

Les frais administratifs externes à la société de gestion sont de 0,15% TTC maximum

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Le choix d'appliquer le swing pricing n'est pas laissé à l'appréciation de la société.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts MAM TARGET 2027 PART C | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts MAM TARGET 2027 PART I | Capitalisation | Capitalisation |
| Parts MAM TARGET 2027 PART IG | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

| | 30/12/2022 |
|---|----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 0,00 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) | 91 767 932,35 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) | -3 516 186,03 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 246 737,16 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -98 295,07 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | 0,00 |
| Frais de transactions | 2 882,64 |
| Différences de change | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 1 473 810,63 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>1 473 810,63</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>0,00</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 0,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>0,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>0,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 525 799,79 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 90 402 681,47 |

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 1 263 395,44 | 1,40 |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 1 912 956,36 | 2,11 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 85 114 279,82 | 94,15 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 88 290 631,62 | 97,66 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00 | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|---------------|-------|---------------|------|----------------|------|--------------|------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 86 377 675,26 | 95,55 | 0,00 | 0,00 | 1 912 956,36 | 2,12 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 4 009 474,82 | 4,44 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % | [3 mois - 1 an] | % | [1 - 3 ans] | % | [3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|--------------|------|-----------------|------|-------------|------|---------------|-------|---------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 815 672,50 | 0,90 | 57 945 443,73 | 64,10 | 29 529 515,39 | 32,66 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 4 009 474,82 | 4,44 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 30/12/2022 |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------|
| CRÉANCES | | |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 0,00 |
| DETTES | | |
| | Achats à règlement différé | 1 845 530,05 |
| | Frais de gestion fixe | 51 894,92 |
| TOTAL DES DETTES | | 1 897 424,97 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | -1 897 424,97 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|-------------|---------------|
| Part MAM TARGET 2027 PART C | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 395 753,355 | 39 589 040,87 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -5 629,162 | -559 495,06 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 390 124,193 | 39 029 545,81 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 390 124,193 | |
| Part MAM TARGET 2027 PART I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 3 277,677 | 32 758 415,68 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -289,004 | -2 956 690,97 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 2 988,673 | 29 801 724,71 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2 988,673 | |
| Part MAM TARGET 2027 PART IG | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 2 067,499 | 19 420 475,80 |
| Parts rachetées durant l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 2 067,499 | 19 420 475,80 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 2 067,499 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Part MAM TARGET 2027 PART C | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part MAM TARGET 2027 PART I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part MAM TARGET 2027 PART IG | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 30/12/2022 |
|---------------------------------------|------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART C | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 110 221,96 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,15 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 43 067,29 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,60 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART IG | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 10 808,67 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,25 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 30/12/2022 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 30/12/2022 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 30/12/2022 |
|-----------------------------------|-----------|---------|-------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 0,00 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 30/12/2022 |
|----------------------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Résultat | 984 664,07 |
| Total | 984 664,07 |

| | 30/12/2022 |
|-------------------------------------|-------------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART C | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 369 664,34 |
| Total | 369 664,34 |

| | 30/12/2022 |
|-------------------------------------|-------------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART I | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 357 971,15 |
| Total | 357 971,15 |

| | 30/12/2022 |
|--------------------------------------|-------------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART IG | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 |
| Capitalisation | 257 028,58 |
| Total | 257 028,58 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 30/12/2022 |
|---|-------------------|
| Sommes restant à affecter | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 184 622,09 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 |
| Total | 184 622,09 |

| | 30/12/2022 |
|---|------------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART C | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 |
| Capitalisation | 81 731,62 |
| Total | 81 731,62 |

| | 30/12/2022 |
|---|------------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART I | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 |
| Capitalisation | 62 733,40 |
| Total | 62 733,40 |

| | 30/12/2022 |
|---|------------------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART IG | |
| Affectation | |
| Distribution | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 |
| Capitalisation | 40 157,07 |
| Total | 40 157,07 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 30/12/2022 |
|---|----------------------|
| Actif net Global en EUR | 90 402 681,47 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART C en EUR | |
| Actif net | 39 563 819,77 |
| Nombre de titres | 390 124,193 |
| Valeur liquidative unitaire | 101,41 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 0,20 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 0,94 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART I en EUR | |
| Actif net | 30 389 006,02 |
| Nombre de titres | 2 988,673 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 168,05 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 20,99 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 119,77 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART IG en EUR | |
| Actif net | 20 449 855,68 |
| Nombre de titres | 2 067,499 |
| Valeur liquidative unitaire | 9 891,10 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | 19,42 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 124,31 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28 | EUR | 1 500 000 | 1 352 342,50 | 1,50 |
| CT INVESTMENT 5.5% 15-04-26 | EUR | 400 000 | 361 024,67 | 0,40 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 16-05-27 | EUR | 2 100 000 | 1 866 876,84 | 2,07 |
| GRUENENTHAL 4.125% 15-05-28 | EUR | 1 500 000 | 1 362 405,00 | 1,51 |
| NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26 | EUR | 1 600 000 | 1 550 789,33 | 1,72 |
| PRESTIGEBID E3R+6.0% 15-07-27 | EUR | 300 000 | 285 070,70 | 0,32 |
| PROGROUP AG 3.0% 31-03-26 | EUR | 900 000 | 804 627,00 | 0,89 |
| SCHAEFFLER AG 3.375% 12-10-28 | EUR | 1 000 000 | 881 799,66 | 0,97 |
| SCHAEFFLER VERWALTUNG ZWEI GMBH 3.875% 15-05-27 | EUR | 1 700 000 | 1 453 519,83 | 1,61 |
| STYROLUTION GROUP 2.25% 16-01-27 | EUR | 1 800 000 | 1 488 240,00 | 1,64 |
| TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26 | EUR | 500 000 | 373 740,45 | 0,41 |
| TUI AG 5.0% 16-04-28 CV | EUR | 300 000 | 231 124,99 | 0,25 |
| VERTICAL HOLD 6.625% 15-07-28 | EUR | 500 000 | 388 575,75 | 0,43 |
| VERTICAL MID 4.375% 15-07-27 | EUR | 1 800 000 | 1 642 611,00 | 1,81 |
| ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN | EUR | 500 000 | 399 506,37 | 0,44 |
| ZF FINANCE 2.75% 25-05-27 EMTN | EUR | 1 800 000 | 1 552 070,47 | 1,72 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 15 994 324,56 | 17,69 |
| AUTRICHE | | | | |
| AMS AGA 6.0% 31-07-25 | EUR | 300 000 | 289 033,50 | 0,32 |
| SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28 | EUR | 1 400 000 | 1 224 230,00 | 1,35 |
| TOTAL AUTRICHE | | | 1 513 263,50 | 1,67 |
| BELGIQUE | | | | |
| ONTEX GROUP NV 3.5% 15-07-26 | EUR | 300 000 | 259 928,61 | 0,29 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 259 928,61 | 0,29 |
| CANADA | | | | |
| PRIMO WATER CORPORATION 3.875% 31-10-28 | EUR | 600 000 | 538 854,75 | 0,60 |
| TOTAL CANADA | | | 538 854,75 | 0,60 |
| DANEMARK | | | | |
| TDC NET AS 5.056% 31-05-28 | EUR | 1 000 000 | 1 013 633,96 | 1,12 |
| TOTAL DANEMARK | | | 1 013 633,96 | 1,12 |
| ESPAGNE | | | | |
| CAIXABANK SA 2.75% 14-07-28 | EUR | 1 000 000 | 994 399,25 | 1,10 |
| INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.5% 04-07-27 | EUR | 1 600 000 | 1 260 592,88 | 1,39 |
| LORCA TELECOM BONDSCO SAU 4.0% 18-09-27 | EUR | 2 400 000 | 2 185 896,00 | 2,42 |
| NEINOR HOMES SLU 4.5% 15-10-26 | EUR | 200 000 | 172 697,00 | 0,19 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 4 613 585,13 | 5,10 |
| ETATS-UNIS | | | | |
| ALLIED UNI HLD LLCALLIED UNI FIN CORPA 3.625% 01-06-28 | EUR | 1 000 000 | 800 172,22 | 0,89 |
| ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28 | EUR | 1 800 000 | 1 459 236,00 | 1,62 |
| AVANTOR FUNDING 3.875% 15-07-28 | EUR | 1 600 000 | 1 513 477,33 | 1,67 |
| CARNIVAL CORPORATION 10.125% 01-02-26 | EUR | 1 200 000 | 1 248 420,00 | 1,38 |
| OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 3.875% 01-10-28 | EUR | 200 000 | 164 130,56 | 0,18 |
| TOTAL ETATS-UNIS | | | 5 185 436,11 | 5,74 |
| FINLANDE | | | | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28 | EUR | 1 000 000 | 859 263,89 | 0,96 |
| TOTAL FINLANDE | | | 859 263,89 | 0,96 |
| FRANCE | | | | |
| ACCOR 2.375% 29-11-28 | EUR | 1 200 000 | 1 024 388,88 | 1,13 |
| AIR FR KLM 3.875% 01-07-26 | EUR | 1 000 000 | 916 736,58 | 1,01 |
| ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26 | EUR | 800 000 | 719 975,56 | 0,80 |
| ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28 | EUR | 1 500 000 | 1 192 171,23 | 1,31 |
| BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26 | EUR | 700 000 | 677 923,94 | 0,75 |
| BURGER KING FRANCE SAS E3R+4.75% 01-11-26 | EUR | 1 000 000 | 989 689,25 | 1,09 |
| CAB SELAS 3.375% 01-02-28 | EUR | 1 500 000 | 1 231 507,50 | 1,36 |
| CHROME HOLDCO SAS 3.5% 31-05-28 | EUR | 1 000 000 | 846 833,33 | 0,94 |
| FAURECIA 2.75% 15-02-27 | EUR | 1 700 000 | 1 439 347,50 | 1,60 |
| FAURECIA 3.75% 15-06-28 | EUR | 500 000 | 427 292,50 | 0,48 |
| FONCIA MANAGEMENT SASU 3.375% 31-03-28 | EUR | 1 500 000 | 1 267 693,13 | 1,41 |
| ILIAD 1.875% 11-02-28 | EUR | 500 000 | 422 630,79 | 0,47 |
| ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26 | EUR | 1 100 000 | 1 034 120,08 | 1,15 |
| ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28 | EUR | 1 000 000 | 923 442,64 | 1,02 |
| KAPLA HOLDING 3.375% 15-12-26 | EUR | 600 000 | 535 486,50 | 0,59 |
| LOXAM SAS 4.5% 15-02-27 | EUR | 1 500 000 | 1 398 292,50 | 1,55 |
| LOXAM SAS 4.5% 15-04-27 | EUR | 600 000 | 507 426,00 | 0,56 |
| MIDCO GB SASU 7.75% 01-11-27 | EUR | 1 000 000 | 921 787,22 | 1,02 |
| MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28 | EUR | 500 000 | 404 584,17 | 0,44 |
| NEXITY 0.875% 19-04-28 CV | EUR | 15 000 | 658 530,00 | 0,73 |
| PAPREC 3.5% 01-07-28 | EUR | 200 000 | 176 358,22 | 0,19 |
| PICARD GROUPE 3.875% 01-07-26 | EUR | 1 200 000 | 1 034 019,00 | 1,14 |
| SFR GROUP 5.875% 01-02-27 | EUR | 2 000 000 | 1 802 571,11 | 1,99 |
| VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN | EUR | 1 500 000 | 1 467 737,05 | 1,62 |
| TOTAL FRANCE | | | 22 020 544,68 | 24,35 |
| GIBRALTAR | | | | |
| 888 ACQUISITIONS 7.558% 15-07-27 | EUR | 1 200 000 | 1 076 158,70 | 1,19 |
| TOTAL GIBRALTAR | | | 1 076 158,70 | 1,19 |
| IRLANDE | | | | |
| ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26 | EUR | 1 500 000 | 1 259 855,00 | 1,40 |
| EIRCOM FINANCE 2.625% 15-02-27 | EUR | 1 800 000 | 1 532 178,00 | 1,69 |
| TOTAL IRLANDE | | | 2 792 033,00 | 3,09 |
| ITALIE | | | | |
| ALMAVIVA THE ITALIAN INNOVATION 4.875% 30-10-26 | EUR | 500 000 | 474 835,63 | 0,53 |
| DOBANK 3.375% 31-07-26 | EUR | 300 000 | 270 117,62 | 0,30 |
| FIBER BID 11.0% 25-10-27 | EUR | 1 000 000 | 1 083 777,78 | 1,20 |
| LOTTOMATICA 9.75% 30-09-27 | EUR | 1 600 000 | 1 703 720,00 | 1,88 |
| RIMINI BID E3R+5.25% 14-12-26 | EUR | 300 000 | 270 319,70 | 0,30 |
| SOFIMA HOLDING S.P.A | EUR | 300 000 | 253 131,00 | 0,27 |
| TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 2.375% 12-10-27 | EUR | 1 000 000 | 848 925,68 | 0,94 |
| TOTAL ITALIE | | | 4 904 827,41 | 5,42 |
| JAPON | | | | |
| SOFTBANK GROUP 2.875% 06-01-27 | EUR | 500 000 | 417 520,21 | 0,46 |
| TOTAL JAPON | | | 417 520,21 | 0,46 |
| LUXEMBOURG | | | | |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| AEDAS HOMES OPCO SLU 4.0% 15-08-26 | EUR | 200 000 | 170 306,67 | 0,19 |
| ALTICE FIN 4.75% 15-01-28 | EUR | 600 000 | 463 162,00 | 0,51 |
| ALTICE FINANCING 3.0% 15-01-28 | EUR | 1 200 000 | 968 442,00 | 1,07 |
| ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27 | EUR | 600 000 | 451 375,00 | 0,50 |
| CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27 | EUR | 1 400 000 | 1 461 943,97 | 1,61 |
| CULLINAN HOLDCO SCSP 4.625% 15-10-26 | EUR | 500 000 | 445 580,42 | 0,49 |
| DEUCE FIN E3R+4.75% 15-06-27 | EUR | 400 000 | 367 876,71 | 0,40 |
| EDREAMS ODIGEO 5.5% 15-07-27 | EUR | 800 000 | 656 661,33 | 0,73 |
| GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25 | EUR | 300 000 | 244 255,50 | 0,27 |
| MATTERHORN TELECOM 4.0% 15-11-27 | EUR | 1 500 000 | 1 379 817,50 | 1,53 |
| PICARD BOND 5.375% 01-07-27 | EUR | 800 000 | 653 650,00 | 0,73 |
| SELP FINANCE SARL 3.75% 10-08-27 | EUR | 700 000 | 660 215,50 | 0,73 |
| STENA INTL 3.75% 01-02-25 | EUR | 300 000 | 282 383,50 | 0,31 |
| SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26 | EUR | 1 000 000 | 866 312,50 | 0,96 |
| TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28 | EUR | 1 300 000 | 1 202 641,30 | 1,33 |
| TUI CRUISES 6.5% 15-05-26 | EUR | 400 000 | 339 120,67 | 0,38 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 10 613 744,57 | 11,74 |
| MEXIQUE | | | | |
| NEMAK SAB CV 2.25% 20-07-28 | EUR | 800 000 | 647 267,62 | 0,71 |
| TOTAL MEXIQUE | | | 647 267,62 | 0,71 |
| PAYS-BAS | | | | |
| DUFY ONE BV 2.0% 15-02-27 | EUR | 2 400 000 | 1 989 676,00 | 2,21 |
| NOBEL BIDCO BV 3.125% 15-06-28 | EUR | 100 000 | 68 461,62 | 0,07 |
| NOBIAN FINANCE BV 3.625% 15-07-26 | EUR | 400 000 | 345 796,67 | 0,38 |
| PROMONTORIA HOLDING 264 BV 6.375% 01-03-27 | EUR | 800 000 | 768 195,33 | 0,85 |
| QPARK HOLDING I BV 2.0% 01-03-27 | EUR | 1 600 000 | 1 353 764,44 | 1,49 |
| UNITED GROUP BV | EUR | 1 200 000 | 902 866,00 | 1,00 |
| UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28 | EUR | 500 000 | 370 902,92 | 0,41 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 5 799 662,98 | 6,41 |
| REPUBLIQUE TCHEQUE | | | | |
| SAZKA GROUP AS 3.875% 15-02-27 | EUR | 1 200 000 | 1 107 737,00 | 1,23 |
| TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE | | | 1 107 737,00 | 1,23 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| BCP V MODULAR SERVICES FINANCE II 4.75% 30-11-28 | EUR | 1 500 000 | 1 268 143,75 | 1,41 |
| EC FINANCE 3.0% 15-10-26 | EUR | 100 000 | 91 521,84 | 0,10 |
| INEOS FINANCE 3.375% 31-03-26 | EUR | 1 000 000 | 899 273,37 | 1,00 |
| INEOS QUATTRO FINANCE 1 3.75% 15-07-26 | EUR | 500 000 | 422 177,50 | 0,46 |
| JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26 | EUR | 1 500 000 | 1 352 027,50 | 1,50 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 4 033 143,96 | 4,47 |
| SUEDE | | | | |
| FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28-01-28 | EUR | 1 000 000 | 706 313,84 | 0,78 |
| INTRUM AB 3.0% 15-09-27 | EUR | 400 000 | 324 452,00 | 0,36 |
| INTRUM AB 9.25% 15-03-28 | EUR | 500 000 | 497 242,75 | 0,55 |
| VERISURE HOLDING AB 3.25% 15-02-27 | EUR | 500 000 | 442 036,67 | 0,49 |
| VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27 | EUR | 1 500 000 | 1 604 433,75 | 1,77 |
| VOLVO CAR AB 4.25% 31-05-28 | EUR | 1 400 000 | 1 325 221,97 | 1,47 |
| TOTAL SUEDE | | | 4 899 700,98 | 5,42 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 88 290 631,62 | 97,66 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 88 290 631,62 | 97,66 |
| Dettes | | | -1 897 424,97 | -2,10 |
| Comptes financiers | | | 4 009 474,82 | 4,44 |
| Actif net | | | 90 402 681,47 | 100,00 |

| | | | |
|-------------------------------|-----|-------------|-----------|
| Parts MAM TARGET 2027 PART IG | EUR | 2 067,499 | 9 891,10 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART I | EUR | 2 988,673 | 10 168,05 |
| Parts MAM TARGET 2027 PART C | EUR | 390 124,193 | 101,41 |

